

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **ENDA TAMWEEL**

Siège social : Rue de l'Assistance, Cité El Khadra-1003 Tunis

La société ENDA TAMWEEL publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 mai 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M. Borhen CHEBBI et Mme Abir MATMTI.

## Bilan consolidé

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Exprimé en Dinar tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Actif</u></b>			
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la CCP et des banques	II.1	21 869 896	24 009 721
AC 2 - Créances sur la clientèle	II.2	1 529 935 425	1 360 012 809
AC 3 - Placements	II.3	54 000 000	53 000 000
AC 4 - Valeurs immobilisées	II.4	6 315 379	7 900 957
AC 5 - Autres actifs	II.5	18 012 271	15 360 467
<b>Total Actif</b>		<b>1 630 132 971</b>	<b>1 460 283 954</b>
<b><u>Passif</u></b>			
PA 1 - Concours bancaires		-	-
PA 3 - Emprunts et Ressources Spéciales	II.6	1 129 866 234	1 000 123 607
PA 4 - Autres passifs	II.7	86 546 694	82 825 385
<b>Total Passif</b>		<b>1 216 412 928</b>	<b>1 082 948 992</b>
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
CP 1 - Capital		96 053 600	96 053 600
CP 4 - Autres Capitaux propres		420 446	1 007 289
Réserves consolidées Groupe		262 094 839	233 387 139
Résultats consolidées Groupe		55 151 077	46 886 813
Total des capitaux Propres	II.8	413 719 961	377 334 841
Intérêts minoritaires dans les réserves consolidées		112	114
Intérêts minoritaires dans le résultat		-30	8
Intérêts des minoritaires	II.9	82	122
<b>Total Passif et Capitaux Propres</b>		<b>1 630 132 971</b>	<b>1 460 283 954</b>

## Etat de Résultat Consolidé

Période allant du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>Produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés		323 686 712	304 266 851
PR 2 - Commissions (en produits)		3 093 453	3 133 832
PR 3 - Gains sur portefeuille titres de placement à court terme		4 189 944	5 639 170
<b>Total produits d'exploitation des activités de Microfinance</b>	<b>III.1</b>	<b>330 970 109</b>	<b>313 039 852</b>
<b>Charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	<b>III.2</b>	112 260 218	109 057 121
CH 2 - Commissions encourues		2 263 636	2 058 175
CH 3 - Pertes sur portefeuille Titre de placements à court terme		-	-
<b>Total charges d'exploitation des activités de Microfinance</b>		<b>114 523 853</b>	<b>111 115 296</b>
<b>Produit net des activités de Microfinance</b>		<b>216 446 256</b>	<b>201 924 556</b>
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances (*)	III.3	-8 730 138	-13 331 656
PR 7 - Autres produits d'exploitation	III.4	3 877 002	2 908 213
CH 6 - Frais de personnel	III.5	-106 937 454	-95 728 609
CH 7 - Charges générales d'exploitation	III.6	-27 655 118	-26 267 223
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (*)	III.7	-2 976 840	-3 175 874
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>74 023 709</b>	<b>66 329 408</b>
CH 9 - Perte provenant des autres éléments ordinaires		-53 607	-115 520
CH 11 - Impôt sur les bénéfices		-18 819 055	-19 327 067
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>55 151 047</b>	<b>46 886 821</b>
Intérêt des minoritaires		-30	8
<b>Résultat consolidé part du groupe</b>		<b>55 151 077</b>	<b>46 886 813</b>

(\*) Données comparatives au 31 décembre 2024 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "8. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité – Etat de résultat)

## Etat des flux de trésorerie consolidé

Période allant du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

(Montants exprimés en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation encaissés (hors revenus du portefeuille titre à LT)		324 842 703	305 929 505
Charges d'exploitation décaissées		-43 301 428	-41 415 779
Prêts et avance \ Remboursement prêts et avance accordés à la clientèle		-156095280	-147204497
Encaissements/ décaissements provenant des placements à court terme affectés aux activités d'exploitation		5 156 934	6 726 587
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-116 767 101	-88 899 048
Impôt sur le bénéfice		-18 819 055	-19 327 067
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4 039 937	4 738 979
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-943 292</b>	<b>20 548 680</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisitions\ cessions sur immobilisations		-1 311 295	-1 104 865
Titres de Participations		-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-2 403 163</b>	<b>-20 592 900</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Distribution de dividendes	IV.1	-14 097 407	-17 418 602
Emission d'emprunts	IV.2	487 800 000	424 567 050
Remboursement d'emprunts	IV.3	-472 587 831	-407 811 344
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>1 114 762</b>	<b>-662 896</b>
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		77 009 721	58 228 803
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	IV.4	<b>75 869 896</b>	<b>77 009 721</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

## I – PRESENTATION

### **I -1 : Présentation de la société**

Le groupe est composé de deux sociétés :

- La Société Enda Tamweel est une société anonyme de droit tunisien créée en 2014, et régie par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance. Elle a pour objet :
  - ✓ L'octroi de micro-crédit ainsi que toutes les activités autorisées par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 portant sur organisation de l'activité des institutions de micro finance, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014, et des textes subséquents pris pour son application ;
  - ✓ Toutes les opérations liées à l'encadrement des initiatives de la clientèle, à sa formation et à son accompagnement, dans le cadre de l'activité d'octroi de micro-crédits.

Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2025 à 96 053 600 dinars divisé en 960 530 actions totalement libérées, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune.

- ENDA TECH est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, créée en 2018. Le capital social de la société s'élève au 31 décembre 2025 à 5 000 000 DT divisé en 50 000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 TND.

La société a pour objet l'exercice de toute activité de services informatiques et de systèmes d'information, à savoir notamment le développement et la maintenance des logiciels, les prestations machines ainsi que l'assistance technique, les études et l'ingénierie informatique.

La société ENDA TAMWEEL détient 49 999 parts sociales composant le capital social de la société ENDA TECH, soit un pourcentage de contrôle de 99,998%

### **I -2 : Périmètre, méthodes et règles de consolidation**

#### **Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 35 à NCT 37) relatives à la consolidation.

#### **1.1. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la société ENDA TAMWEEL et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci.

Par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2024, le périmètre de consolidation n'a enregistré aucune variation et comprend une seule société intégrée globalement au 31 décembre 2025 :

<b>Filiale</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>% d'intérêt</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
ENDA TECH SARL	99,998%	100,000%	Intégration globale

## 1.2. Méthode de consolidation

Le niveau d'intégration, (intégration globale ou une mise en équivalence) vraie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou influence notable.

Au 31 décembre 2025, ENDA TAMWEEL exerce un contrôle exclusif sur sa filiale ENDA TACH SARL. Le contrôle exclusif s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte soit :

- De la détention directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales de plus de la moitié des droits de vote dans la filiale ;
- De la détention du moins de la moitié des droits de vote et en disposant :
  - Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
  - Du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat ;
  - Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres de conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
  - Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Par conséquent, la méthode l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

### **1.3. Règles de consolidation :**

#### **a. Traitement des écarts de première consolidation :**

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le goodwill comme suit :

- L'écart d'évaluation :

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

- Le Goodwill :

Le Goodwill correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'Enda tamweel dans la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables acquis à la date d'opération d'échange.

Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan Consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'amortissement doit refléter la meilleure estimation de la période durant laquelle il est attendu que des avantages économiques futurs iront à l'entreprise. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

Le Goodwill négatif est inscrit en résultat.

#### **b. Opérations réciproques :**

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

#### **c. Réserves consolidées :**

Les réserves consolidées incluent les réserves d'Enda Tamweel ainsi que sa quote-part dans les réserves des autres Sociétés consolidées sur la base des pourcentages d'intérêts du Groupe et ce après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

#### **d. Résultat consolidé :**

Le résultat consolidé comprend le résultat d'Enda Tamweel ainsi que la contribution des sociétés consolidées après homogénéisation et élimination des opérations réciproques.

### **2. Autres principes comptables de présentation et d'évaluation :**

#### **a. Règles de prise en compte des crédits**

##### **A la date d'entrée au bilan :**

Les crédits sont constatés au bilan à la date de leurs déblocages aux bénéficiaires pour le montant effectivement mis à leur disposition. Les crédits octroyés et non encore débloqués sont présentés au niveau de la note hors bilan.

Lorsque des crédits sont accordés avec des garanties sous forme de gage ou de caution personnelle, celles-ci sont constatées parmi les engagements reçus, en hors bilan.

### **A la date de clôture de l'exercice**

Les crédits accordés doivent faire l'objet d'une évaluation à la date de clôture de l'exercice, pour déterminer s'il existe un risque de non-remboursement et constituer, le cas échéant, des provisions pour couvrir ce risque.

### **A la date de la sortie du bilan**

Les crédits sont sortis du bilan :

- À la date de remboursement ;
- Lorsqu'il a été établi que le bénéficiaire est incapable de payer le montant restant dû de son crédit.

Lorsque l'incapacité d'un bénéficiaire de payer le montant restant dû de son crédit a été confirmée ou est quasi-certaine et en cas de décès, la créance correspondante est radiée.

Le montant non provisionné passe en perte dans la limite du risque maximal, supporté par la société. Seules les garanties admises par la réglementation en vigueur régissant les IMFs sont prises en considération pour la détermination du montant de cette perte.

### **b. Règles de provisionnement des crédits**

Sont considérées comme saines les créances dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais paraissent assurés, et qui ne souffrent d'aucun retard de paiement de principal ou d'intérêt ou de la marge bénéficiaire. Les créances saines sont classées dans une classe dite "classe 0" où le taux de provisionnement est égal à 0,25%.

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Lorsque des risques de non-remboursement sont établis, le crédit est qualifié de douteux. Un crédit est qualifié comme étant douteux dès lors qu'il a accusé une échéance impayée et ce quelle que soit son antériorité.

Lorsqu'il est établi qu'un crédit est qualifié de douteux, une provision pour dépréciation est constituée. Cette provision est estimée sur la base du montant échu et impayé et non échu du crédit ainsi que sur les intérêts constatés en résultat au cours des exercices antérieurs définitivement clôturés et non encore encaissés à la date d'estimation de ces provisions compte non tenu des risques non supportés par la société.

Enda Tamweel S.A applique la politique de provisionnement suivante (Approuvée par le Conseil d'Administration, tenu le 22 septembre 2020).

Classe	Antériorité des impayés	Taux de Provision	Taux de Provision ACM (minimum requis)
Classe 0	Pas d'impayés	0,25%	0,00%
Classe 1	Impayés entre 1 et 30 jours	25%	10%
Classe 2	Impayés entre 31 et 60 jours	50%	25%
Classe 3	Impayés entre 61 et 90 jours	75%	50%
Classe 4	Impayés entre 91 et 120 jours	100%	75%
Classe 5	Au-delà de 120 jours	100%	100%

Les provisions se calculent pour toutes les créances d'un même emprunteur par application de la règle de la contagion.

Les créances réaménagées, rééchelonnées, ou consolidés suivent la politique de provisionnement et de déclassement suivante :

Type	Taux de Provision appliqué par Enda	Taux de Provision ACM (minimum requis)
<b>Créances Réaménagées / Rééchelonnées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la restructuration avec un minimum de <b>25%</b>
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives. Par la suite un taux de provision de 25% est appliqué	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de rééchelonnement, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.  Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de 4 échéances successives.
<b>Créances consolidées</b>	<b>100%</b>	Taux de la classe précédent la consolidation avec un minimum de :  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>50%</b> du montant de la créance lors d'une première opération de consolidation.</li> <li>• <b>100%</b> en cas de nouvel impayé, rééchelonnement, réaménagement ou consolidation.</li> </ul>
	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 4 échéances successives,	Le déclassement d'une créance ayant fait l'objet de consolidation, n'intervient qu'après le paiement de 2 échéances successives.
	Appliquer par la suite le taux de 50%	Le déclassement est fait d'une manière progressive par classe et ne peut être total en créances saines qu'après le paiement de quatre échéances successives.

### c. Règles de prise en compte des revenus sur les crédits

Les revenus liés aux crédits accordés par les IMF sont perçus sous forme d'intérêts et de commissions. Leur prise en compte en résultat doit se faire conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus, ainsi que la Norme Comptable NC 34 relative au « traitement comptable des crédits accordés par les institutions de micro finance et les revenus y afférents ».

Les revenus liés aux crédits sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont encourus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

Les intérêts liés aux crédits sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

Les commissions autres que les revenus de micro-crédit, facturés sous forme d'intérêt et revenus assimilés, telles que les commissions sur opération de crédit sont prises en compte lors de la concrétisation de l'opération de crédit, soit au moment du décaissement du montant octroyé. Le montant de la commission ainsi retenu, est comptabilisé parmi les revenus de la société lors du déboursement de crédit.

Pour les créances classées, seuls les intérêts qui ont été effectivement remboursés sont constatés dans les résultats, et ce, quelle que soit la classe de risque du client.

### 3. Immobilisations

Seuls les éléments répondants aux critères d'immobilisation des actifs sont constatés parmi des immobilisations.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les frais de transit et les frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties dès leur mise en service, suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

<b>Nature d'immobilisation</b>	<b>Taux</b>
Licences & Logiciels	33%
Matériel de Transport	20%
Agencements, Aménagements et Installations	10%
Matériel et outillage	15%
Mobilier et Matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Prime de filialisation	5%
Bâtiments	5%
Immobilisation à Statut Juridique Particulier	20%

Lorsqu'un actif corporel ou incorporel répond aux critères des immobilisations est en cours de construction, et/ou de mise en place à la date de clôture, cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations encourus (corporelles ou incorporelles) pour son coût d'entrée constitué par :

Le coût des éléments servant à la construction/installation des immobilisations encours constitué par toute contrepartie monétaire ou autre cédée pour l'acquérir

Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à la construction/installation de l'immobilisation encours

A la fin de l'exercice les immobilisations encours sont évaluées à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Les immobilisations en cours sont reclassées dans leurs catégories respectives dès leurs entrées en exploitation.

#### **4. Opérations en monnaies étrangères**

Toutes les opérations en devises sont comptabilisées en dinar tunisien moyennant la conversion au cours du jour de l'opération. Les pertes et gains de change réalisés lors du règlement des créances ou dettes libellées en monnaies étrangères sont constatés dans le résultat de l'exercice parmi le résultat des activités ordinaires.

A la clôture de l'exercice, le solde des créances et des dettes libellées en monnaies étrangères sont réévaluées en dinars au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion est porté en charges ou en produits de l'exercice s'il se rapporte à des éléments monétaires dont la durée de vie ne dépasse pas l'exercice subséquent.

#### **5. Traitement des emprunts étrangers :**

Enda Tamweel contracte des financements sur le marché international pour financer son activité. Ces crédits sont remboursables en monnaie locale sans faire recours directement aux mécanismes de couverture du risque de change. En effet la couverture du risque de change est assurée par le bailleur étranger et le coût de cette couverture est intégré dans le taux d'intérêt du financement. Lors du remboursement d'une échéance le taux de change utilisé pour déterminer la contrevaletur de l'échéance en devise est le cours de change moyen du marché interbancaire publié par la Banque Centrale deux jours avant l'échéance.

Toutefois, une différence pourra être constatée entre le cours d'achat réel des devises négocié avec un intermédiaire agréé et celui publié par la Banque Centrale. Ladite différence ne fait pas l'objet d'une couverture, et se comptabilise en gain ou en perte de change.

#### **6. Règles de classification et d'évaluation des titres et de constatation des revenus y afférents**

##### **6. 1 : Placements à court terme**

Il s'agit d'actifs détenus par Enda Tamweel, dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, et que la société n'a pas l'intention de les conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

Initialement, ces placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à leur juste valeur.

## 6. 2 : Placements à long terme

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces placements à long terme, sont évalués à leur valeur d'usage.

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

## 6. 3 : Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de placement pratiqué.

Les revenus sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société Enda Tech.

## 7. Régime Fiscal

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun. Par ailleurs, elle est soumise aux dispositions fiscales dictées par le décret-loi n° 2011-118 du 5 novembre 2011, portant sur les dispositions fiscales relatives aux institutions de microfinance.

## 8. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité – Etat de résultat

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, des retraitements au niveau de certaines rubriques de l'état de résultat ont été effectués.

Suite à ces retraitements, les données des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Classe	Soldes publiés au 31/12/2024	Soldes retraités au 31/12/2024	Montant du retraitement)
PR 5 \ CH 4 - Dotations aux Provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances (*)	13 275 582	13 331 655	-56 073
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (*)	3 231 947	3 175 874	56 073
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>66 329 408</b>	<b>66 329 408</b>	<b>0</b>

## I - LES NOTES DU BILAN

### II - 1 : Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques

La rubrique "Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques" totalise au 31 Décembre 2025, un montant de 21.869.896 DT contre 24.009.721 DT au 31 Décembre 2024, détaillée comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Banque Internationale Arabe de Tunisie	417 227	1 501 740
Attijari Bank	4 571 177	5 826 541
Banque de l'Habitat	1 873 194	2 501 094
Amen Bank	2 130 889	1 249 563
Société Tunisienne de Banque	822 888	789 954
Banque Nationale Agricole	204 038	331 726
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	847 569	410 913
Banque Tuniso Koweïtienne	438 443	22 241
Arab Tunisian Bank	138 069	455 360
Union Internationale de banques	459 996	971 359
Banque de Tunisie et des Emirats	54 094	21 343
Banque Tuniso-Libyenne	458 787	103 630
TSB Bank	2 693	2 836
Banque de Tunisie	96 613	939 138
Comptes courants en Devises (BH Banque)	490 610	230 532
Compte Courant Postal	3 700 483	3 997 725
Banque QNB	467 830	234 310
ABC Bank	2 310 011	776 823
CITI BANK	16 276	15 685
EL WIFAK BANK	2 214 239	3 444 079
Caisses	154 769	183 131
<b>Total</b>	<b>21 869 896</b>	<b>24 009 721</b>

### II - 2 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle totalisent au 31 décembre 2025, un montant net de 1.529.935.425 DT contre 1.360.012.809 DT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

Libellé	31/12/2025		31/12/2024	
	Encours	Provision	Encours	Provision
Créances saines	1 507 661 839	3 765 131	1 337 122 647	3 342 501
Classe 1	4 399 661	1 099 915	3 598 969	899 742
Classe 2	3 164 058	1 582 029	2 625 178	1 312 589
Classe 3	2 541 168	1 905 876	3 079 418	2 309 564
Classe 4	2 182 018	2 182 018	2 965 078	2 965 078
Classe 5	17 316 222	17 316 222	32 438 487	32 438 487
Consolidées/Rééchelonnées/Réaménagées	26 381 355	24 718 257	18 641 644	14 111 741
<b>Total</b>	<b>1 563 646 321</b>	<b>52 569 449</b>	<b>1 400 471 421</b>	<b>57 379 702</b>
Provisions (Enda tech)	42 841		42 841	
Produit à recevoir	18 901 394		16 963 931	
<b>Encours net de crédit</b>	<b>1 529 935 425</b>		<b>1 360 012 809</b>	

Le montant de 42 841 TND figurant dans la note II.2 relative aux créances sur la clientèle sous le titre de « provision ENDA TECH » correspond à une provision sur les clients de la filiale ENDA TECH. Le client sur lequel la provision est constatée est un client hors Groupe.

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
AC2(a) Créances sur ressources spéciales		1 563 646 321	1 400 471 421
<b>Encours de crédit</b>	<b>2.1</b>	<b>1 563 646 321</b>	<b>1 400 471 421</b>
Produits à recevoir		21 386 982	23 672 625
Agios réservés		(2 485 589)	(6 708 694)
Provisions		(52 612 290)	(57 422 543)
<b>Total</b>		<b>1 529 935 425</b>	<b>1 360 012 809</b>

## 2.1. Ventilation de l'encours des microcrédits selon la durée résiduelle

Désignation	1 Jour et 3 Mois	3 Mois - 12 Mois	> 12 Mois	Total
Créances saines	38 085 669	471 296 877	996 750 958	1 506 133 504
Portefeuille à risque (PAR)	7 835 334	8 539 899	13 227 895	29 603 128
Restructuré - Sain	2 172 552	1 211 485	21 928 207	25 312 245
Restructuré / PAR	457 909	374 114	1 765 422	2 597 445
<b>Total de l'encours sur la durée résiduelle</b>	<b>48 470 284</b>	<b>481 422 375</b>	<b>1 033 672 483</b>	<b>1 563 565 141</b>

## II - 3 : Placements

Les Placements totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 54 000 000 DT contre 53 000 000 DT au 31 Décembre 2024, et s'analysent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
<b>Placement à court terme</b>	<b>54 000 000</b>	<b>53 000 000</b>
<b>Total</b>	<b>54 000 000</b>	<b>53 000 000</b>

Les placements à court terme sont constitués de certificats de dépôts souscrits auprès des établissements bancaires, pour une période de 10 jours.

### 3.1 Ventilation des titres de placement à court terme

La ventilation des titres de participation, en titres cotés et non cotés, en titres émis par les organismes publics, et les autres, et en titres à revenu fixe et variable, se présente comme suit :

#### 3.1.1 Titres cotés et titres non cotés :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Titres non cotés	54 000 000	53 000 000
<b>Total</b>	<b>54 000 000</b>	<b>53 000 000</b>

### 3.1.2 Titres émis par les organismes publics :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Autres titres	54 000 000	53 000 000
<b>Total</b>	<b>54 000 000</b>	<b>53 000 000</b>

### 3.1.3 Titres à revenu fixe et variable :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Titres à revenu fixe	54 000 000	53 000 000
Titres à revenu variable	-	-
<b>Total</b>	<b>54 000 000</b>	<b>53 000 000</b>

## II - 4 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles totalisent au 31 Décembre 2025 un montant net 6.315.380 DT contre 7.900.958DT DT au 31 Décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31-12/2024	Acquisition 2025	Cession 2025	Valeur brute au 31/12/2025	Amort & prov 31-12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Amort & prov 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Prime de filialisation (*)	4 237 952			4 237 952	1 906 564	211 944	-	2 118 508	2 119 444
Enregistrement slogans (**)	307			307	307	-	-	307	-
Logiciels	10 614 445	630 858		11 245 303	9 261 506	1 060 499	-	10 322 005	923 298
Matériels informatiques	6 330 901	36 450	79 802	6 287 549	4 906 927	784 197	79 802	5 611 321	676 228
Equipement et matériels audiovisuels	449 967	879	1 831	449 014	412 031	23 589	1 831	433 789	15 226
Matériels pour formation professionnelles	362			362	362	-		362	-
Divers matériel & outillage	21 077			21 077	20 487	449		20 937	140
Matériels de transport	2 388 580	122 979	60 019	2 451 540	1 990 418	127 387	60 019	2 057 786	393 754
Equipements électriques et électroniques	1 456 176	67 549	39 372	1 484 353	1 234 540	136 065	38 486	1 332 119	152 234
Meubles de bureaux	2 076 186	37 534	7 012	2 106 708	1 896 673	74 243	7 012	1 963 904	142 804
Equipement de cuisine	54 159		771	53 387	50 053	2 559	729	51 882	1 505
Agencement, aménagements et installations	4 358 525	220 578	5 954	4 573 148	2 766 650	555 908	5 954	3 316 604	1 256 544
Logiciels en cours (***)	1 020 181	275 364		1 295 545	661 341	-	-	661 341	634 204
<b>Total</b>	<b>33 008 817</b>	<b>1 392 190</b>	<b>194 763</b>	<b>34 206 244</b>	<b>25 107 859</b>	<b>2 976 840</b>	<b>193 835</b>	<b>27 890 864</b>	<b>6 315 380</b>

(\*) : La prime de filialisation représente l'écart entre la valeur des éléments d'actif et de passifs transférés lors de la filialisation et le prix de transfert convenu. Constituant ainsi la valeur des éléments incorporels transférés lors de la filialisation.

(\*\*) : L'enregistrement slogans représente la valeur d'enregistrement du slogan « *Avec Un microcrédit, j'envole* ». Cet enregistrement a eu lieu à l'INORPI

(\*\*\*) : Les immobilisations incorporelles encours sont constituées par des logiciels qui n'ont pas été mises en place à la date de clôture. Cet actif est comptabilisé parmi les immobilisations incorporelles encours pour son coût d'entrée constitué par :

- Le coût des éléments servant à l'installation des logiciels encours constitué par toute contrepartie monétaires ou autres cédée pour l'acquérir ;
- Les frais généraux ne sont pas admis dans le coût d'entrée d'une immobilisation encours sauf si ces coûts sont directement imputables à l'installation du logiciel encours.

A la fin de l'exercice les logiciels encours sont évalués à la plus faible valeur entre leur coût d'entrée et leur valeur récupérable.

Ces logiciels n'ont pas fait l'objet d'amortissement car ils ne sont pas encore mis en exploitation.

## II - 5 : Autres Actifs

La rubrique "Autres actifs" totalise au 31 décembre 2025 un montant de 18.012.271 contre 15.360.467T au 31 décembre 2024, et s'analyse comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Fournisseurs Avances et Acomptes	2 630	3 816
Avances et acomptes au personnel	532 213	135 694
Prêts au personnel	2 154 479	1 937 611
Avances sur frais missions	68 247	69 431
Personnel-oppositions sur salaires	4 510	14 604
Régularisation STC	236 211	176 722
Débiteurs et Créiteurs Divers	520 593	374 142
Charges constatées d'avance	8 236 610	5 587 126
Cautions sur loyers	1 843 772	1 852 475
Créances sur Enda Tech/Enda IA	1 537 650	1 222 963
Autres	4 155 850	5 107 694
<b>Total brut</b>	<b>19 330 470</b>	<b>16 620 145</b>
Provision	-1 318 200	-1 259 678
<b>Total</b>	<b>18 012 271</b>	<b>15 360 467</b>

## II - 6 : Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de 1 129 866 234 DT contre 1 000 123 607 DT au 31 Décembre 2024, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Echéances à -1an des emprunts	337 102 868	312 372 927
<b>Total échéances à – 1an</b>	<b>337 102 868</b>	<b>312 372 927</b>
Echéances a +1an des emprunts	774 960 516	657 470 713
<b>Total échéances à + 1an (*)</b>	<b>774 960 516</b>	<b>657 470 713</b>
Intérêts courus et non échus	17 727 466	30 399 304
Charges constatées d'avance sur billet de trésorerie	75 384	(119 337)
<b>Total Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>1 129 866 234</b>	<b>1 000 123 607</b>

## 6.1: Subdivision et ventilation des emprunts et ressources spéciales

Le solde des emprunts et ressources spéciales au 31/12/2025 est divisé en trois catégories : emprunts matérialisés, autres fonds empruntés et ressources extérieures. Le tableau suivant présente cette défalcation, ainsi que leur répartition par échéance :

	<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>&lt; 3 mois</b>	<b>entre 3 et 12 mois</b>	<b>&gt;12 mois</b>
Autres Fonds empruntés	857 372 427	65 917 880	199 593 903	591 860 645
Emprunts matérialisés	182 093 000	17 000 000	28 057 000	137 036 000
Ressources extérieures	72 597 957	1 678 393	24 855 692	46 063 871
<b>Total</b>	<b>1 112 063 384</b>	<b>84 596 273</b>	<b>252 506 595</b>	<b>774 960 516</b>

Les autres fonds empruntés représentent les emprunts contractés auprès des établissements bancaires Tunisiens.

Les emprunts matérialisés sont constitués de billets de trésorerie et des emprunts obligataires.

Les ressources extérieures sont composées d'emprunts auprès des bailleurs de fonds étrangers.

## 6.2: Détail des emprunts et ressources extérieures

La nature de l'activité d'Enda Tamweel requiert un recours important à l'endettement. En effet, la société octroie des crédits pour soutenir les projets des micro-entrepreneurs ; et pour ce faire, Enda Tamweel se base aussi bien sur ses fonds propres, que sur les financements accordés par les différents bailleurs de fonds. Ces financements se détaillent comme suit :

## 6.2.1: Conditions des emprunts et ressources spéciales

### 6.2.1.1: Conditions des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Montant Octroyé	Encours	Durée
BH Bank	2021	15 000 000	3 603 250	5ans
	2023	70 000 000	44 652 124	5ans
	2024	30 000 000	21 000 000	5ans
	2025	20 000 000	17 129 512	5ans
BIAT	2021	40 000 000	9 609 489	5ans
	2023	30 000 000	19 974 150	5ans
	2024	40 000 000	31 555 556	5ans
	2025 (*)	40 000 000	39 333 333	5ans
UIB	2021	20 000 000	4 817 291	5ans
	2022	30 000 000	12 000 000	5ans
	2023	35 000 000	21 599 670	5ans
	2024	50 000 000	37 765 283	5ans
	2025	70 000 000	66 500 000	5ans
ATB	2021	20 000 000	8 333 333	7ans
	2025 (*)	30 000 000	29 500 000	5ans
Attijari Bank	2022	40 000 000	5 166 671	4ans
	2023	40 000 000	20 000 000	4ans
	2024	40 000 000	30 000 000	5ans
Amen Bank	2021	17 000 000	3 400 000	5ans
	2022	25 000 000	7 500 000	5ans
	2023	35 000 000	18 421 053	5ans
	2024	25 000 000	16 250 000	5ans
	2025 (*)	50 000 000	49 166 667	5ans
UBCI	2022	50 000 000	12 500 000	5ans
	2023	50 000 000	22 500 000	5ans
	2024	50 000 000	32 500 000	5ans
	2025	20 000 000	18 444 716	5ans
	2025 (*)	30 000 000	29 500 000	5ans
STB	2021	10 000 000	2 000 000	5ans
	2022	20 000 000	8 000 000	5ans
	2023	20 000 000	9 000 000	5ans
	2024	20 000 000	14 000 000	5ans
	2025 (*)	30 000 000	29 500 000	5ans
Bank ABC	2024	10 000 000	6 666 667	3ans
	2025	5 000 000	5 000 000	3ans
Wifak Bank	2023	10 000 000	1 288 831	3ans
BTE	2023	10 000 000	6 676 390	5ans
	2025	10 000 000	9 218 443	5ans
QNB	2024	50 000 000	35 000 000	5ans
	2025	20 000 000	20 000 000	5ans
BT	2024	14 000 000	9 800 000	5ans
	2025	20 000 000	18 000 000	5ans
BTL	2025	10 000 000	8 000 000	5ans
	2025	25 000 000	22 500 000	5ans
BTK	2025	20 000 000	20 000 000	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>1 316 000 000</b>	<b>857 372 429</b>	

### 6.2.1.2: Conditions des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Montant	Encours	Durée
Emprunt obligataire 2019-1	2019	8 000 000	1 600 000	7 ans
Emprunt obligataire 2020-1	2020	5 500 000	2 200 000	7 ans
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	17 000 000	5 ans
		13 000 000	13 000 000	7 ans
Emprunt obligataire 2023-1	2023	21 000 000	12 600 000	5 ans
		19 000 000	19 000 000	5 ans
Emprunt obligataire 2024-1	2024	30 535 000	24 428 000	5 ans
		19 465 000	19 465 000	7 ans
Emprunt obligataire 2025-1	2025	21 500 000	21 500 000	5 ans
		38 500 000	38 500 000	7 ans
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2025	5 000 000	5 000 000	1 an
Billet de trésorerie INMA Finance	2025	8 950 000	7 800 000	4 ans
<b>TOTAL</b>		<b>207 450 000</b>	<b>182 093 000</b>	

### 6.2.1.3: Conditions des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Montant Octroyé	Encours	Durée
BIRD (Amen Bank)	2016	12 500 000	3 472 222	12 ans, 3ans Grâce
	2023	30 140 100	16 744 500	5ans
BEI	2024	8 420 000	7 461 513	5ans
	2024	32 147 050	25 003 261	5ans
IFC	2022	16 286 500	9 306 571	5ans, 2ans grâce
	2022	16 297 000	9 312 571	5ans, 2ans grâce
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	1 297 318	5ans
<b>TOTAL</b>		<b>117 087 968</b>	<b>72 597 957</b>	

## 6.2.2: Amortissement des emprunts et ressources spéciales

### 6.2.2.1: Amortissement des autres Fonds empruntés

Emprunt	Année	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2025	Remboursement T4 2025	Encours au 31/12/2025	< 1 an	> 1 an
BH	2021	6 875 910	3 272 660	3 603 250	-	3 272 660	3 603 250	3 603 250	-
	2023	57 225 245	12 573 121	44 652 124	-	12 573 121	44 652 124	14 057 583	30 594 541
	2024	27 000 000	6 000 000	21 000 000	-	6 000 000	21 000 000	6 000 000	15 000 000
	2025				20 000 000	2 870 488	17 129 512	4 225 304	12 904 208
BIAT	2020	18 761 692	18 761 692	-	-	18 761 692	-	-	-
	2021	18 335 098	8 725 609	9 609 489	-	8 725 609	9 609 489	9 609 489	-
	2023	25 261 012	5 286 863	19 974 150	-	5 286 863	19 974 150	5 920 696	14 053 453
	2024	40 000 000	8 444 444	31 555 556		8 444 444	31 555 556	8 444 444	23 111 111
	2025 (*)				40 000 000	666 667	39 333 333	8 000 000	31 333 333
UIB	2020	4 806 777	4 806 777	-	-	4 806 777	-	-	-
	2021	9 186 403	4 369 111	4 817 291	-	4 369 111	4 817 291	4 817 291	-
	2022	18 000 000	6 000 000	12 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
	2023	27 969 705	6 370 035	21 599 670	-	6 370 035	21 599 670	7 110 739	14 488 931
	2024	46 149 048	8 383 765	37 765 283		8 383 765	37 765 283	9 355 855	28 409 428
	2025				70 000 000	3 500 000	66 500 000	14 000 000	52 500 000
ATB	2019	1 302 640	1 302 640	-	-	1 302 640	-	-	-
	2021	715 948	715 948	-	-	715 948	-	-	-
	2021	11 666 667	3 333 333	8 333 333	-	3 333 333	8 333 333	3 333 333	5 000 000
	2025 (*)				30 000 000	500 000	29 500 000	6 000 000	23 500 000
Attijari Bank	2018	797 320	797 320	-	-	797 320	-	-	-
	2022	15 500 003	10 333 332	5 166 671	-	10 333 332	5 166 671	5 166 671	-
	2023	30 000 000	10 000 000	20 000 000	-	10 000 000	20 000 000	10 000 000	10 000 000
	2024	38 000 000	8 000 000	30 000 000	-	8 000 000	30 000 000	8 000 000	22 000 000
AMEN BANK	2020	2 222 222	2 222 222	-	-	2 222 222	-	-	-
	2021	6 800 000	3 400 000	3 400 000	-	3 400 000	3 400 000	3 400 000	-
	2022	12 500 000	5 000 000	7 500 000	-	5 000 000	7 500 000	5 000 000	2 500 000
	2023	25 789 474	7 368 421	18 421 053	-	7 368 421	18 421 053	7 368 421	11 052 632
	2024	21 250 000	5 000 000	16 250 000	-	5 000 000	16 250 000	5 000 000	11 250 000
2025 (*)				50 000 000	833 333	49 166 667	10 000 000	39 166 667	
UBCI	2022	22 500 000	10 000 000	12 500 000	-	10 000 000	12 500 000	10 000 000	2 500 000
	2023	32 500 000	10 000 000	22 500 000	-	10 000 000	22 500 000	10 000 000	12 500 000

	2024	42 500 000	10 000 000	32 500 000	-	10 000 000	32 500 000	10 000 000	22 500 000
	2025				20 000 000	1 555 284	18 444 716	3 345 214	15 099 502
	2025 (*)				30 000 000	500 000	29 500 000	6 000 000	23 500 000
STB	2019	98 604	98 604	-	-	98 604	-	-	-
	2021	4 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000	-
	2022	12 000 000	4 000 000	8 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
	2023	13 000 000	4 000 000	9 000 000	-	4 000 000	9 000 000	4 000 000	5 000 000
	2024	18 000 000	4 000 000	14 000 000		4 000 000	14 000 000	4 000 000	10 000 000
	2025 (*)				30 000 000	500 000	29 500 000	6 000 000	23 500 000
Bank ABC	2024	10 000 000	3 333 333	6 666 667		3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
	2025				5 000 000	-	5 000 000	1 666 667	3 333 333
Wifak Bank	2023	4 871 847	3 583 017	1 288 831	-	3 583 017	1 288 831	1 288 831	-
BTE	2023	8 434 232	1 757 842	6 676 390	-	1 757 842	6 676 390	1 973 477	4 702 913
	2025				10 000 000	781 557	9 218 443	1 691 184	7 527 259
BT	2024	12 600 000	2 800 000	9 800 000		2 800 000	9 800 000	2 800 000	7 000 000
	2025				20 000 000	2 000 000	18 000 000	4 000 000	14 000 000
QNB	2024	45 000 000	10 000 000	35 000 000		10 000 000	35 000 000	10 000 000	25 000 000
	2025				20 000 000	-	20 000 000	4 000 000	16 000 000
BTL	2025				10 000 000	2 000 000	8 000 000	2 000 000	6 000 000
	2025				25 000 000	2 500 000	22 500 000	5 000 000	17 500 000
BTK	2025				20 000 000		20 000 000	4 000 000	16 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>691 619 847</b>	<b>216 040 089</b>	<b>475 579 758</b>	<b>400 000 000</b>	<b>234 251 072</b>	<b>857 372 429</b>	<b>265 511 782</b>	<b>591 860 644</b>

(\*) Dans le cadre d'une opération de syndication arrangée par Amen Bank, agissant en qualité de chef de file.

### 6.2.2.2: Amortissement des emprunts matérialisés

Emprunts Matérialisés	Année	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2025	Remboursement T4 2025	Encours au 31/12/2025	< 1 an	> 1 an
Emprunt obligataire 2018-1	2018	1 100 000	1 100 000	-	-	1 100 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2019-1	2019	3 200 000	1 600 000	1 600 000	-	1 600 000	1 600 000	1 600 000	-
Emprunt obligataire 2020-1	2020	4 900 000	4 900 000	-	-	4 900 000	-	-	-
		3 300 000	1 100 000	2 200 000	-	1 100 000	2 200 000	1 100 000	1 100 000
Emprunt obligataire 2020-2	2020	25 000 000	25 000 000	-	-	25 000 000	-	-	-
Emprunt obligataire 2020-3	2020	17 000 000	-	17 000 000	-	-	17 000 000	17 000 000	-
		13 000 000	-	13 000 000	-	-	13 000 000	-	13 000 000
Emprunt obligataire 2023-1	2023	16 800 000	4 200 000	12 600 000	-	4 200 000	12 600 000	8 000 000	4 600 000
		19 000 000	-	19 000 000	-	-	19 000 000	-	19 000 000
Emprunt obligataire 2024-1	2024	30 535 000	6 107 000	24 428 000	-	6 107 000	24 428 000	6 107 000	18 321 000
		19 465 000	-	19 465 000	-	-	19 465 000	-	19 465 000
Emprunt obligataire 2025-1	2025	-	-	-	21 500 000	-	21 500 000	4 300 000	17 200 000
		-	-	-	38 500 000	-	38 500 000	-	38 500 000
Billet de trésorerie Assurances BIAT	2025	5 000 000	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-
Billet de trésorerie INMA Finance	2025	1 150 000	1 150 000	-	7 800 000	1 150 000	7 800 000	1 950 000	5 850 000
Billet de trésorerie Assurances Maghrebria VIE	2025	-	-	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
Billet de trésorerie Assurances Maghrebria	2025	-	-	-	5 000 000	5 000 000	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>159 450 000</b>	<b>50 157 000</b>	<b>109 293 000</b>	<b>87 800 000</b>	<b>65 157 000</b>	<b>182 093 000</b>	<b>45 057 000</b>	<b>137 036 000</b>

### 6.2.2.3: Amortissement des ressources extérieures

Ressources extérieures	Année	Encours au 31/12/2024	< 1 an	> 1 an	nouveaux emprunts 2025	Remboursement T4 2025	Encours au 31/12/2025	< 1 an	> 1 an
BIRD (Amen Bank)	2016	4 861 111	1 388 889	3 472 222	-	1 388 889	3 472 222	1 388 889	2 083 333
	2023	23 442 300	6 697 800	16 744 500	-	6 697 800	16 744 500	6 697 800	10 046 700
BEI	2024	8 420 000	958 487	7 461 513	-	958 487	7 461 513	1 994 037	5 467 476
	2024	32 147 050	7 143 789	25 003 261	-	7 143 789	25 003 261	7 143 789	17 859 472
FMO	2020	11 775 000	11 775 000	-	-	11 775 000	-	-	-
	2020	8 902 300	8 902 300	-	-	8 902 300	-	-	-
IFC	2022	13 959 857	4 653 286	9 306 571	-	4 653 286	9 306 571	4 653 286	4 653 286
	2022	13 968 857	4 656 286	9 312 571	-	4 656 286	9 312 571	4 656 286	4 656 286
NEMO KANTARA	2022	1 297 318	-	1 297 318	-	-	1 297 318	-	1 297 318
<b>TOTAL</b>		<b>118 773 793</b>	<b>46 175 836</b>	<b>72 597 957</b>	<b>-</b>	<b>46 175 836</b>	<b>72 597 957</b>	<b>26 534 086</b>	<b>46 063 871</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>969 843 640</b>	<b>312 372 926</b>	<b>657 470 713</b>	<b>487 800 000</b>	<b>345 583 911</b>	<b>1 112 063 384</b>	<b>337 102 868</b>	<b>774 960 516</b>

## II - 7 : Autres passifs

Les autres passifs totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 86.546.693 DT contre 82.825.385 DT au 31 décembre 2024, et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
IS à payer	3 853 814	7 701 998
Fournisseurs locaux	290 512	1 325 052
Personnel-charges à payer	19 269 953	16 940 020
Cotisations CNSS	4 863 468	4 346 909
Provisions pour congés payes	4 659 899	4 229 234,50
Charges à payer	4 743 000	4 110 069
Assurance groupe à payer	1 476 229	1 388 938
Retenues à la source sur salaires	1 623 074	1 191 296
Retenue à la source	135 256	231 340
Fournisseurs étrangers	327 138	404 277
Fournisseurs Retenue de Garantie	574 828	363 086
TFP à payer	1 036 583	1 534 293
CAVIS	504 843	722 794
Crédits Fonds Social pour le Personnel	1 672 973	1 283 150
Associés -opérations sur le capital	28 418	28 418
FOPROLOS à payer	59 974	110 956
Oppositions sur salaires au profit organismes externes.	2 054	652
Fournisseurs factures non parvenues	378 501	80 000
RETENUE OOREDOO	451 513	870 922
Excédent Retenue OOREDOO	667 214	-
Octroi de microcrédit en instance (*)	1 132 808	2 529 301
Autres créditeurs	1 413 111	1 205 830
Provisions pour risques et charges	9 434 211	9 153 885
Paiements Anticipés des clients	27 947 295	23 072 955
Dividendes à distribuer	24	9
<b>Total</b>	<b>86 546 693</b>	<b>82 825 385</b>

(\*) L'octroi de microcrédit en cours de liquidation a été retraité au niveau la colonne comparative du 31 décembre 2024. Le montant de cette rubrique au 31 décembre 2024 était nul. Le retraitement consiste à reclasser les microcrédits en cours de liquidation par virement CCP et par virement bancaire de la rubrique « Autres créditeurs » à la rubrique « Octroi de microcrédit en cours de liquidation ».

## II - 8 : Capitaux propres

Les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31 décembre 2025 :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserve de réinvestissement	Subvention d'investissement	Prime d'émission	Réserves pour fonds social	Résultats reportés Groupe	Résultat de l'exercice Groupe	Parts Minoritaires	Total
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 690 381</b>	<b>4 999 900</b>	<b>1 007 289</b>	<b>15 363 199</b>	<b>1 252 298</b>	<b>202 081 360</b>	<b>46 886 813</b>	<b>122</b>	<b>377 334 963</b>
Affectation du résultat 2024		19 773				3 000 000	29 769 635	-32 789 405	-2	-
Distribution des dividendes								-14 097 407	8	-14 097 415
Mouvements Fonds social (*)						-4 081 708				-4 081 708
Résorption subvention d'investissement				-586 843						-586 843
Résultat de la période								55 151 077	30	55 151 047
<b>Solde au 31/12/2025</b>	<b>96 053 600</b>	<b>9 710 154</b>	<b>4 999 900</b>	<b>420 446</b>	<b>15 363 199</b>	<b>170 591</b>	<b>231 850 995</b>	<b>55 151 077</b>	<b>82</b>	<b>413 720 043</b>

(\*\*) La contribution au 31/12/2025, d'Enda Tamweel (société mère) et d'Enda Tech (filiale) dans les réserves du consolidées et le résultat consolidé se présente comme suit :

Société	Capital		Réserves		Résultat	
	Part Groupe	Part des minoritaires	Part Groupe	Part des minoritaires	Part Groupe	Part des minoritaires
Enda Tamweel	96 053 600	0	261 498 946	0	56 655 931	0
Enda Tech	0	0	595 892	112	-1 504 854	-30
<b>Total</b>	<b>96 053 600</b>	<b>0</b>	<b>262 094 838</b>	<b>112</b>	<b>55 151 077</b>	<b>-30</b>

Le résultat par action du groupe :

En DT	2025	2024
Résultat du Groupe	55 151 077	46 886 813
Nombre d'action	960 536	960 536
<b>Résultat par action du Groupe</b>	<b>57,417</b>	<b>48,813</b>

### **III - LES NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

Conformément à la norme internationale d'information financière N°8, un seul secteur opérationnel répondant aux limites chiffrées, est identifié : c'est le secteur de la micro finance.

#### **III. 1 : Produits d'exploitation des activités de microfinance**

Les produits d'exploitation des activités de microfinance totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 330.970.109 DT contre 313.039.852DT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts sur microcrédits	308 024 073	289 251 303
Frais de dossiers	13 508 514	15 015 548
Commissions sur microcrédits	5 247 578	3 133 832
Gains sur portefeuilles titres de placement à CT	4 189 944	5 639 170
<b>Total</b>	<b>330 970 109</b>	<b>313 039 852</b>

#### **III. 2 : Intérêts encourus et charges assimilées :**

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2025 à 112.260.218 DT contre 109.057.121 DT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Intérêts des emprunts	110 559 630	107 162 203
Intérêts des comptes courants et des dépôts crédit	1 391	744
Charges financières sur Billets de Trésorerie	1 384 486	1 542 746
Perte de change	343 976	445 859
Gain de change	-29 267	-94 431
<b>Total</b>	<b>112 260 218</b>	<b>109 057 121</b>

#### **III.3 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances et passifs**

Les dotations aux provisions totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 8.730.138 DT contre 13.331.655 DT au 31 décembre 2024 s'analysent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dotation/reprise aux provisions sur créances de la clientèle (*)	-4 810 253	859 158
Dotation aux provisions pour risques et charges	280 326	1 892 735
Dotation aux provisions pour dépréciation autres actifs	58 521	56 073
<b>Total des dotations</b>	<b>-4 471 406</b>	<b>2 807 966</b>
Pertes sur créances (*)	14 992 454	12 183 299
Sommes recouvrées sur créances passées en perte	-1 790 910	-1 659 610
<b>Total</b>	<b>8 730 138</b>	<b>13 331 655</b>

(\*) Les pertes sur créances et la dotation/reprise aux provisions sur créances de la clientèle ont été retraitées au niveau de la colonne comparative de 31 décembre 2024. Le montant avant retraitement des pertes sur créances s'élevait à 9.500 DT au 31 décembre 2024 et comportait les indemnités de décès. Le montant avant retraitement de la dotation/reprise aux provisions sur créances de la clientèle s'élevait à 13.032.957 DT au 31 décembre 2024 et comportait les pertes sur créances. Le retraitement effectué consiste corriger l'imputation des éléments précités en les reclassant dans les rubriques adéquates.

(\*\*) Données comparatives au 31 décembre 2024 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "8. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité – Etat de résultat).

### III.4 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation totalisent au 31 décembre 2025 un montant de 3.877.002 DT contre 2.908.213 DT au 31 décembre 2024, se détaillant ainsi :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur prêts au personnel	207 300	204 305
Intérêts sur comptes créditeurs	966 989	1 087 417
Autres Profits ordinaires	1 844 148	906 780
Quote-part des subventions inscrites au compte de résultat	271 721	115 108
Revenus services Formation	586 843	594 603
<b>Total</b>	<b>3 877 002</b>	<b>2 820 534</b>

### III.5 : Charges du personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 31 Décembre 2025 à 106.937.454 DT contre 95.728.609 DT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Salaires Bruts	83 554 336	78 576 973
TFP, FOPROLOS	2 461 793	2 303 050
Charges patronales (CNSS, CAVIS, Assurance Groupe)	18 160 727	16 436 077
Provisions pour congés payés	430 664	-246 122
Provisions (reprises) pour primes	2 329 934	-1 341 370
<b>Total</b>	<b>106 937 454</b>	<b>95 728 609</b>

### III.6 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2025 à 27.655.118 DT contre 26.267.223 DT au 31 décembre 2024 dont le détail se présente comme suit :

En DT	31/12/2025	31/12/2024
Loyers et autres charges locatives	5 870 391	5 497 259
Achat de matières et fournitures	1 362 215	1 317 204
Frais de transport	2 112 715	2 002 074
Déplacement, missions et réceptions	657 590	1 518 021
Divers entretiens et réparations	2 289 495	2 621 687
Frais d'accompagnement et honoraires	4 492 455	4 390 142
Contribution autorité de contrôle	2 133 151	1 933 724
Frais de communication et publicité	345 647	458 111
Frais postaux et de télécommunication	1 863 045	1 592 633
Primes d'assurances	198 688	217 004
Services bancaires et assimilés	90 652	91 901
Impôts et taxes	725 719	674 662
Charges RSE (*)	4 720 095	3 073 788
Divers frais (**)	333 884	430 574
Jetons de présence	459 375	448 438
<b>Total</b>	<b>27 655 118</b>	<b>26 267 223</b>

(\*) Dans le cadre de sa responsabilité environnementale et sociétale, Enda Tamweel a consacré en 2025 un budget de 5 millions de dinars au financement de projet de réhabilitation d'écoles. Cette initiative vise à améliorer l'accès à une éducation de qualité et à offrir un environnement scolaire plus favorable à l'apprentissage

(\*\*) Les divers frais ont été retraités au niveau de la colonne comparative de 31 décembre 2024.

Le montant avant retraitement s'élevait à 3.504.362 DT au 31 décembre 2024 et comportait les charges RSE.

Le retraitement effectué consiste à corriger l'imputation des charges RSE en les reclassant dans la rubrique adéquate.

### **III.7 : Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations**

Les dotations aux amortissements sur immobilisations s'élèvent au 31 décembre 2025 à 2.976.840 DT contre à 3.175.874 DT au 31 décembre 2024 dont le détail se présente comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dotations aux Amortissements des immobilisations (*)	2 976 840	3 175 874
<b>Total</b>	<b>2 976 840</b>	<b>3 175 874</b>

(\*) Données comparatives au 31 décembre 2024 retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité (Pour de plus amples détails, se référer à la note "8. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité – Etat de résultat).

## **IV - NOTE SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :**

### **IV 1 : Distribution de dividendes :**

Les dividendes versés courant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>Catégorie</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dividendes versés en 2024	-	17 418 602
Dividendes versés en 2025	14 097 407	-
<b>Total dividendes versés</b>	<b>14 097 407</b>	<b>17 418 602</b>

### **IV 2 : Encaissements provenant des emprunts :**

Les encaissements provenant des emprunts versés courant l'exercice 2025 se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Autres Fonds empruntés</b>	<b>Ressources extérieures</b>	<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>Total</b>
Encaissement provenant des emprunts	400 000 000	-	87 800 000	487 800 000
<b>Total</b>	<b>400 000 000</b>	<b>-</b>	<b>87 800 000</b>	<b>487 800 000</b>

### **IV 3 : Remboursements d'emprunts :**

Les remboursements d'emprunts, courant l'exercice 2025, en principal et intérêts, se présentent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Remboursement du principal	345 583 911	298 938 363
Remboursement des intérêts	127 003 920	108 872 889
<b>Total</b>	<b>472 587 831</b>	<b>407 811 252</b>

### **IV 4 : Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice :**

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>En DT</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>AC1 - Caisses et avoirs auprès de la CCP et des banques</b>	21 869 896	24 009 721
<b>AC3 – Placements</b>	54 000 000	53 000 000
Placements à terme	54 000 000	53 000 000
<b>PA1 - Concours bancaires</b>	-	-
<b>Total</b>	<b>75 869 896</b>	<b>77 009 721</b>

## **V. Note extra-financière relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) :**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société ENDA Tamweel présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

En tant qu'institution de microfinance, l'exposition aux facteurs ESG est principalement indirecte, via le profil des clients financés, leurs activités, leur localisation et les pratiques d'octroi/suivi/recouvrement, susceptibles d'influencer la qualité du portefeuille, le coût du risque, la conformité et la réputation.

### **V.1 : Mode de gouvernance**

#### **V.1.1 Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration de ENDA TAMWEEL approuve la politique environnementale et sociale de la société et supervise les orientations stratégiques en matière de gestion des risques ESG.

Dans une logique de supervision globale des risques, y compris ceux liés aux facteurs climatiques et sociaux lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives, la supervision ESG s'inscrit progressivement dans le pilotage des risques transversaux (crédit, opérationnel, conformité, réputation, etc.). A ce titre, il :

- Examine régulièrement la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG/climatiques ;
- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ;
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

Dans le contexte de la microfinance, la supervision ESG couvre également, de manière progressive, les enjeux liés à la :

- Protection de la clientèle (pratiques commerciales, transparence, traitement des réclamations...);
- Prévention du surendettement lié notamment au cumul de crédits, à la volatilité des revenus et à l'inadéquation des conditions du prêt avec la capacité de remboursement du client ;
- Conduite responsable des activités de recouvrement fondée sur la prévention et le dialogue (relances adaptées, recherche de solutions amiables, et lorsque nécessaire, des mesures de réaménagement tenant compte de la situation du client dans une logique de limitation du préjudice et de maîtrise du risque).

Ces enjeux sont pris en compte dès lors qu'ils sont susceptibles d'entraîner des risques financiers, opérationnels et de réputation.

La supervision des risques climatiques et sociaux fera l'objet d'un renforcement continu, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une revue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

#### **V.1.2 : Rôle de la direction générale :**

La Direction Générale assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif.

Dans ce cadre, ENDA TAMWEEL vise notamment à intégrer la prise en compte des risques et impacts ESG à chaque étape des processus de microfinance (microcrédit, micro-assurance, services digitaux et services d'accompagnement client) et à renforcer la traçabilité des informations utiles au reporting ESG.

A ce titre, elle:

- Met en place des politiques et procédures dédiées, tout en actualisant les référentiels existants

- Consolide les mécanismes de protection de la clientèle (information précontractuelle, gestion des réclamations, pratiques de recouvrement, prévention du surendettement) dans une optique de maîtrise des risques ;
- Garantit la collecte, la fiabilité et la traçabilité des données nécessaires au reporting ;
- Assure la communication au Conseil d'un reporting périodique portant sur l'état d'avancement, les écarts relevés et les actions correctrices mises en œuvre.

### V.1.3 Rôle des comités et articulation avec le SGES

La gouvernance du Système de Gestion des Risques Environnementaux et Sociaux (SGES) au sein de ENDA TAMWEEL s'articule autour des instances et dispositifs suivants :

- **Comité des Performances Sociales et Environnementales** (incluant notamment la Direction Générale et le Responsable ESG), rattaché au Conseil : veille à la conformité de l'institution aux exigences réglementaires (notamment en matière de protection des clients et de traitement du personnel) et aux standards universels relatifs à la protection de l'environnement, tant dans les actions directes que dans les projets soutenus.
- **Dispositif SGES** : ENDA TAMWEEL a développé un cadre pour identifier, mesurer, surveiller, contrôler et rapporter les risques environnementaux et sociaux, et catégorise les projets financés selon leur niveau de risque environnemental et social, conformément à des standards internationaux utilisés par des institutions financières de développement.
- **Référentiel de classification** : la classification E&S est établie par secteur et par activité, conformément au guide de gestion sociale et environnementale pour les institutions de microfinance utilisé par la « FMO – Entrepreneurial Development Bank »

### V.2 : Stratégie ESG

La Politique ESG adoptée par ENDA TAMWEEL vise à intégrer les enjeux de durabilité dans la stratégie globale et les activités de l'institution afin de concilier performance financière, impact social positif et responsabilité environnementale, conformément aux meilleures pratiques internationales du secteur.

Cette politique repose notamment sur : (i) l'adoption d'une politique environnementale et sociale définissant les principes de gestion des risques ESG, (ii) le développement de produits et services financiers durables, et (iii) l'engagement à contribuer à la transition vers une économie bas carbone, avec pour objectif de favoriser une croissance durable du portefeuille tout en limitant les risques environnementaux et sociaux.

A ce stade, ces orientations stratégiques n'ont pas entraîné de modification significative des hypothèses comptables ou des méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2025.

### V.3 : Gestion des risques et opportunités ESG

#### V.3.1 : Gestion des risques

Les risques liés aux facteurs ESG sont considérés par le management de ENDA TAMWEEL comme des risques transversaux, susceptibles d'influencer ou d'amplifier différentes catégories de risques, notamment : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité, risque opérationnel, risque stratégique, risque de réputation et risque de conformité.

Les enjeux matériels prioritaires identifiés incluent des risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations), ainsi que des risques de transition liés à l'évolution de la réglementation, des technologies et des comportements de marché.

Ils couvrent également des thématiques sociales et de gouvernance liée à l'activité de microfinance, telles que la protection des clients (surendettement, transparence), l'impact sur les revenus des clients, l'égalité de genre, ainsi que l'empreinte carbone du portefeuille et le financement d'activités durables. Dans le cadre du SGES, ENDA TAMWEEL met en œuvre une catégorisation des projets financés selon leur niveau de risque environnemental et social et a développé un cadre de gestion permettant :

- D'intégrer les risques et impacts ESG dans les activités de microfinance (à chaque étape des processus);
- D'identifier, évaluer et gérer de manière proactive les risques ESG afin de minimiser les effets négatifs potentiels sur les clients, les communautés et l'environnement ;
- De promouvoir l'inclusion sociale et financière, notamment au bénéfice des jeunes, des femmes et des communautés rurales ;
- D'améliorer la transparence et le reporting ESG via un suivi des indicateurs disponibles et une communication renforcée avec les parties prenantes ;
- De se conformer aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques internationales afin de renforcer la crédibilité et la pérennité ;
- De soutenir la performance financière durable en anticipant les risques financiers liés aux enjeux ESG et en renforçant la résilience du portefeuille.

Au regard de ce qui précède, l'appréciation des risques ESG s'inscrit dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la Société.

Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'actualisations périodiques, à mesure du renforcement du dispositif et de la disponibilité des données.

### **V.3.2 : Opportunités**

Le financement de projets écologiques, énergétiques innovants et durables constitue pour ENDA TAMWEEL un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande.

Cette orientation contribue à réduire les impacts environnementaux des activités financées, renforce le positionnement de l'institution auprès de partenaires sensibles aux critères ESG et soutient la résilience du portefeuille crédit à moyen terme.

Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'optimisation des ressources (énergie, mobilité, digitalisation des processus) contribuent également à améliorer l'efficacité opérationnelle et la résilience de l'organisation.

### **V.4 Indicateurs ESG**

ENDA TAMWEEL assure un suivi rigoureux des indicateurs ESG disponibles et renforce progressivement la communication et le reporting ESG interne et externe, conformément à l'objectif d'amélioration de la transparence et du reporting ESG.

Dans une démarche d'alignement avec les pratiques du secteur et de montée en maturité des données, le dispositif pourra être étendu progressivement à des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents, notamment en lien avec : (i) la sensibilité E&S du portefeuille (par secteurs/activités selon la classification SGES), (ii) les thématiques sociales (protection de la clientèle, prévention du

surendettement, transparence et réclamations), (iii) l'inclusion (segmentation, zones desservies), et (iv) l'empreinte environnementale des activités internes, selon la disponibilité et la traçabilité des données.

## **VI. Transactions avec les parties liées**

### **VI.1. Transactions réalisées avec Enda Inter-Arabe**

#### **VI.1.1 Services de location**

- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2016, une convention de location de siège situé à Cité el Khadra pour une superficie totale de 3 156 mètres carrés avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 650.000 DT en hors taxes pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2025 s'élève à 1 858 979 DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu, le 1er janvier 2021, un contrat de location de deux salles de formation situées au Rez de Chaussée de l'immeuble « Cherifa », Bloc A, Cité Ettahrir avec l'association « Enda Inter Arabe » pour un montant annuel du loyer fixé à 103.842 DT TTC pour la première année avec un taux de majoration annuel de 5%. La charge de loyer relative à l'exercice 2025 s'élève à 126 220 DT.
- La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2022 un contrat de location de l'agence « El Omrane » basée au grand Tunis avec l'association « Enda Inter Arabe », pour un montant annuel du loyer fixé à 58 727 DT pour la première année avec une majoration annuel cumulable de 5% l'an à partir de la deuxième année. La charge de loyer relative à l'exercice 2025 s'élève à 61 663 DT.
- La valeur locative est fondée sur le marché. L'évaluation est déterminée par un expert immobilier pour un immeuble similaire.
- Les montants relatifs aux locations se détaillent comme suit à la date du 31 décembre 2025 (Montants en DT) :

<b>Libellé</b>	<b>Loyer 2025</b>	<b>Règlements 2025</b>
Loyers Siège	1 858 979	3 810 906 (*)
Loyers centre de formation	126 220	258 752 (**)
Loyers Agence « El Omrane »	61 663	61 663
<b>Total</b>	<b>2 046 862</b>	<b>4 131 321</b>

Le montant de loyer du siège au titre de l'année 2026, qui s'élève à 1 951 927 TND, a été payé le 30/12/2025

Le montant de loyer du centre de formation au titre de l'année 2026, qui s'élève à 132 532 TND, a été payé le 30/12/2025.

#### **VI.1.2. Accompagnement et formation des micro-entrepreneurs**

La société « Enda Tamweel » a conclu le 31 décembre 2016, une convention relative aux prestations de formation, d'encadrement, d'appui à la commercialisation et de sensibilisation avec l'association « Enda Inter Arabe ». Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 7 février 2017. Un avenant modifiant les conditions financières a été signé le 31 décembre 2021 et autorisé par le conseil d'administration du 22 avril 2022.

Les tarifs sont fixés par type de prestation et par participation indépendamment du nombre de sessions. Le prix de référence est fondé sur un benchmark des prestations équivalentes sur le marché.

La tarification relative à la formation du personnel d'Enda Tamweel est fondée sur la facturation du coût réel de la formation majoré de 25 %.

Le montant inscrit parmi les charges de la société « Enda Tamweel » au titre de 2025 s'élève à **1 800 000 DT TTC**.

## **VI.2. Transactions réalisées avec Maghrebria Vie**

En date du 30 Septembre 2021, une transaction de cession de 48 026 actions de la part de WWB CAPITAL PARTNERS LP au profit d'Assurances Maghrebria Vie, a été enregistrée en Bourse.

La charge constatée au titre de la convention assurance groupe maladie avec Maghrebria Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2025 à **2 431 946 DT**.

La charge constatée au titre de l'assurance vie avec Maghrebria Vie en toutes taxes comprises s'élève au 31 décembre 2025 à **141 541 DT**

Le produit constaté au titre des commissions sur la collecte des primes de micro-assurance Maghrebria (vie et hospitalisation) auprès des clients s'élève en toutes taxes comprises au 31 décembre 2025 à **5 114 747 DT** :

<b>Libellé</b>	<b>Commissions 2025</b>
Prime assurance Vie	4 181 203
Prime assurance Hospitalisation	933 544

## VII. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1-Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
*cautionnement						
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* Hypothèques						
*nantissement						
c)effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
abandon de créances (1)	80 059 267	80 059 267				
f) engagement sur titre non libéré						
g) engagement par signature						
<b>TOTAL</b>	<b>80 059 267</b>	<b>80 059 267</b>				
<b>2-Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
cautionnement (2)	3 472 222	3 472 222				
*aval						
*autres garanties						
b) Garantie réelle						
* hypothèques						
*nantissement						
c)Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs						
<b>TOTAL</b>	<b>3 472 222</b>	<b>3 472 222</b>				
<b>3-Engagements réciproques</b>						
emprunt obtenu non encore encaissé (3)	65 000 000	65 000 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
<b>TOTAL</b>	<b>65 000 000</b>	<b>65 000 000</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>148 531 489</b>	<b>148 531 489</b>				

- (1) Il s'agit de l'encours des crédits irrécouvrables et qui ont fait objet de passage en perte selon les normes généralement admises, depuis la filialisation et l'entrée en activité d'Enda Tamweel.
- (2) Il s'agit d'une caution bancaire accordée par l'Amen Bank pour débiter son compte auprès de la BCT au titre du règlement des échéances de la ligne BIRD pour un montant de 3 472 222 DT.
- (3) Il s'agit des emprunts obtenus et non encore débloqués.
  - 10 000 000 Dinars représentant un contrat signé avec la banque ABC
  - 40 000 000 Dinars représentant un contrat signé avec Attijari Bank
  - 15 000 000 Dinars représentant un contrat signé avec l'EBRD

**Dettes garanties par des suretés :**

<b>Postes concernés</b>	<b>Montant garanti</b>	<b>Valeur comptable des biens donnés en garantie</b>	<b>Provisions</b>
Emprunt obligataire		Néant	
Emprunt d'investissement		Néant	
Emprunt courant de gestion		Néant	
Autres		Néant	

**VIII - NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE**

Depuis le 31 décembre 2025 et jusqu'à la date de la présente note, aucun événement n'est survenu, ni aucune législation, règlement ou directive nouvelle ou modifiée, à l'exception de ceux décrits dans les états financiers ou les notes afférentes

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'attention des actionnaires du groupe « **Enda Tamweel** »,

## **I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

### *Opinion*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître un total bilan consolidé de 1 630 132 971 dinars et un résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice de 55 151 047 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe « Enda Tamweel » ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Rapport de gestion du groupe*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société mère. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés du groupe dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 14 avril 2026.

## ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## ***Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025.

**Tunis, le 13 mai 2026**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**  
**Borhen CHEBBI**

**Conseil Audit Formation**  
**Abir MATMTI**